



# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

#### Séance du 16/10/2018

Référence 2018\_10\_14

#### Objet de la délibération

Modification de la délibération du 18 février 2014 portant sur le recrutement d'agents non titulaires lié à un accroissement d'activité

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	30	33

Date de la convocation 08/10/2018

Date d'affichage 08/10/2018

#### Vote A l'unanimité

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0 L'an 2018 et le 16 Octobre à 11 heures, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Lesneven Côte des Légendes sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présent.e.s : M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : ABIVEN Charlotte, BALCON Claudie, FORTIN Laurence, GODEBERT Viviane, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, QUIGUER Tifenn, MM : CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, GOURVIL Armel, GUEGANTON Loïc, JACOB Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, QUILLEVERE Bernard, RAMONE Louis, SALAUN Gilles, STEPHAN Yves, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Excusé.e.s ayant donné procuration : Mmes : BELLEC Claude à M. KERMAREC Charles, BONNARD LE FLOCH Frédérique à Mme QUIGUER Tifenn, M. MASSON Alain à M. CUILLANDRE François

Excusé.e.s: Mmes: BRUBAN Claudine, MALGORN Bernadette, MONTANARI Isabelle, NICOLAS Gaëlle, SOUDON Chantal, MM: CAP Dominique, MELLOUËT Roger, OGOR Pierre, PICHON Ronan, RIOUAL Bernard, SIFANTUS Bruno, TALARMAIN Roger

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaèle, M: CANN Thierry

A été nommé secrétaire : M. TANGUY Bernard

#### Objet de la délibération :

Modification de la délibération du 18 février 2014 portant sur le recrutement d'agents non titulaires lié à un accroissement d'activité

Par délibération en date du 18 février 2014, le Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest autorise le recrutement d'agents contractuels au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Il est proposé de compléter la délibération initiale en intégrant la possibilité de recruter des agents contractuels au titre d'un accroissement saisonnier d'activité.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son

Envoyé en préfecture le 05/11/2018

Reçu en préfecture le 05/11/2018

Affiché le



ID: 029-200033736-20181016-2018\_10\_14B-DE

article 3 - 2°;

Vu l'arrêté n°A2011-06-07 portant délégation de signature à Monsieur Cann Directeur,

### Le Comité syndical est invité à :

- autoriser le Directeur à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité,
- prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget

## Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical :

- autorisent le Directeur à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité,
- prévoient à cette fin une enveloppe de crédits au budget

Pour extrait conforme,

A Brest,

Le Président

François Cuillandre